

BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL
UN ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL

RAPPORT ANNUEL
2007-2008

Manitoba 



**MINISTRE DES
FINANCES**

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

L'Honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous soumettre le quatorzième rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Respectueusement présenté,

A handwritten signature in black ink that reads "Greg Selinger".

Greg Selinger





**Sous-ministre des
Finances**

Bureau 109
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA
204 945-3754
Courriel : dmfin@leg.gov.mb.ca

Monsieur Greg Selinger
Ministre des Finances
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le quatorzième rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Le Bureau de l'état civil a dû faire face à une augmentation importante des demandes de pièces d'identité, en réponse aux questions de sécurité globale. Il a été ardu de produire ces certificats de naissance dans des délais raisonnables, mais le Bureau a fait des progrès et a réduit les temps d'attente et amélioré son efficacité.

Le Bureau s'apprête aussi à relever de nouveaux défis alors qu'il se lance dans de nouveaux partenariats avec d'autres organisations afin de veiller à la protection et à la sécurité des renseignements relatifs à l'identité des particuliers.

Je tiens à remercier les membres du personnel du Bureau pour les efforts qu'ils déploient en vue de rendre le Bureau plus efficace et plus sensible aux besoins de sa clientèle, et les membres de la Commission consultative, pour leur temps et l'expertise avec laquelle ils guident l'orientation stratégique du Bureau.

C'est avec respect, Monsieur le ministre, que je vous sou mets le présent document.

La sous-ministre des Finances,

Diane Gray





Vital Statistics Agency

254, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0B6

(204) 945-3701
vitalstats@gov.mb.ca

M^{me} Diane Gray
Sous-ministre des Finances
Palais législatif, bureau 109
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la sous-ministre,

Je vous présente le quatorzième rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008. En ma qualité de nouvelle directrice et chef de l'exploitation du Bureau, je me réjouis des nombreux projets qui permettront au Bureau de fonctionner en toute sécurité.

Le Bureau est en train de faire le balayage électronique des enregistrements de naissance afin de permettre le traitement des demandes par ordinateur. De plus, nous collaborons avec Sciences, Technologie, Énergie et Mines Manitoba (STEM) dans le but de centraliser nos serveurs dans un environnement sécurisé et d'établir un Système national d'acheminement pour le transfert des données.

Grâce à une coopération avec d'autres gouvernements, le Manitoba a commencé à produire de nouveaux certificats de naissance en janvier 2008. Le Bureau collabore avec d'autres organismes du gouvernement afin de créer un permis de conduire amélioré et une carte d'identité améliorée.

Étant donné que les Manitobains se servent de plus en plus de documents d'identité pour traverser les frontières, le Bureau avait accumulé un retard de sept semaines, ce qui entraînait bien des plaintes et des demandes de services immédiats. Afin de rectifier cette situation, le Bureau a doté des postes vacants et simplifié les démarches, et les employés ont fait des heures supplémentaires.

À l'occasion du Discours du trône prononcé l'automne dernier, le gouvernement a promis à la population manitobaine qu'il instaurait un système de demande de certificat en ligne et un processus synchronisé d'obtention de numéro d'assurance sociale (NAS) et d'enregistrement de naissance. Le Bureau planifie cette initiative avec STEM et Finances Manitoba.

Les réalisations du Bureau n'auraient pas été possibles sans les conseils prodigués par la commission, le dévouement du personnel et les partenariats précieux établis avec le gouvernement. Je remercie tous les intervenants de leur contribution, notamment Caroline Kaus, qui m'a précédée dans ce poste.

Sincèrement,

Susan Boulter



MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Présidente

Mme M. Alexandra Morton, c.r.
Sous-ministre adjointe, Finances
Division de la consommation et des
corporations

Membres:

Mme Debbie Besant
Directrice par intérim de la prestation
intégrée des services
Services familiaux et logement

M. Gino Braha
G. Braha & Associates Ltd.

M. Wilf Falk
Statisticien en chef
Bureau de la statistique du Manitoba

M^{me} Pam Lorentz
Représentante du personnel
Bureau de l'état civil, Finances
Division de la consommation et des
corporations

M^{me} Donna Roed
Analyste commerciale principale
Assurance publique Manitoba

M^{me} Susan Boulter
Présidente-directrice générale
Bureau de l'état civil, Finances
Division de la consommation et des
corporations

Susan Boulter
Présidente-directrice générale/Directrice

Janet Usher
Directrice adjointe
Gestionnaire — Conception et soutien des
systèmes

Ted Norrington
Gestionnaire — Finances, administration et
marketing

Ananh Khou
Gestionnaire — Services à la clientèle

Lucy Lutrzykowski
Superviseure — Traitement des demandes

Frances Beer
Superviseure — Systèmes d'information sur
l'enregistrement

DIRECTION DU BUREAU

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DU MINISTRE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR	I
LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE AU MINISTRE	II
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	III
MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ET DIRECTION DU BUREAU	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
PROFIL DU BUREAU	1-8
LES SERVICES ACCOMPLIS DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008	9-11
MESURE DU RENDEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008	12-14
STATISTIQUES RÉCENTES POUR L'ANNÉE CIVILE 2007	15-22
RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008	23-25
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008	26

PROFIL DU BUREAU

HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT

Le Bureau de l'état civil a commencé à enregistrer les événements démographiques au Manitoba en 1882. Le Bureau est maintenant un organisme de service spécial (OSS) qui fait partie de la Division de la consommation et des corporations de Finances Manitoba. Il est devenu organisme de service spécial le 1^{er} avril 1994, conformément à la *Loi sur l'Office de financement des organismes de service spécial*, et est chargé de l'administration et de l'application de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*, de la *Loi sur le mariage* et de la *Loi sur le changement de nom*, ainsi que du traitement des exhumations en vertu de la *Loi sur la santé publique*.

Plus de 4 500 registraires généraux de l'état civil, qui représentent des hôpitaux, des établissements de santé, des foyers de soins personnels, des foyers de soins infirmiers et des salons funéraires, ou sont membres du clergé ou commissaires aux mariages, aident le Bureau à enregistrer tous les événements démographiques ayant eu lieu dans la province en lui transmettant les données, comme l'exige la loi.

Le Bureau est chargé de conserver environ quatre millions de documents relatifs à des événements démographiques. L'accès aux documents est autorisé uniquement conformément aux dispositions législatives qui protègent la vie privée des Manitobains. Les renseignements conservés dans le système du Bureau de l'état civil sont utilisés pour délivrer des certificats, et constituent également une précieuse source des données statistiques.

RÔLE DANS LE SYSTÈME CANADIEN DE LA STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL

Le Bureau de l'état civil du Manitoba est membre du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada. Le Conseil est une tribune permettant d'établir une démarche commune pour la collecte des données de l'état civil à l'échelle du pays, d'échanger des renseignements avec des organismes extérieurs et de faciliter la résolution de problèmes grâce à la mise en commun d'expériences, de résultats de recherches et d'expertise entre les gouvernements.

Créé en 1945, le Conseil est un partenariat entre tous les registraires des provinces et des territoires qui enregistrent les données relatives aux événements démographiques se produisant au Canada et les responsables fédéraux de la production et de l'analyse des statistiques nationales.

Tous les registraires provinciaux et territoriaux fournissent à Statistique Canada des données relatives à l'état civil, qui sont versées dans une base de données nationale. Tous les ordres de gouvernement se servent des données pour renforcer l'efficacité de leur administration publique. Les données recueillies permettent de faire des travaux de recherche et d'analyse statistique, ainsi que des comparaisons et des projections en matière de mortalité, de fertilité, de nuptialité, d'espérance de vie et de densité de population, et d'autres tendances démographiques et géographiques.

STRUCTURE DE L'ORGANISATION

L'équipe de gestion du Bureau de l'état civil est composée des personnes suivantes :

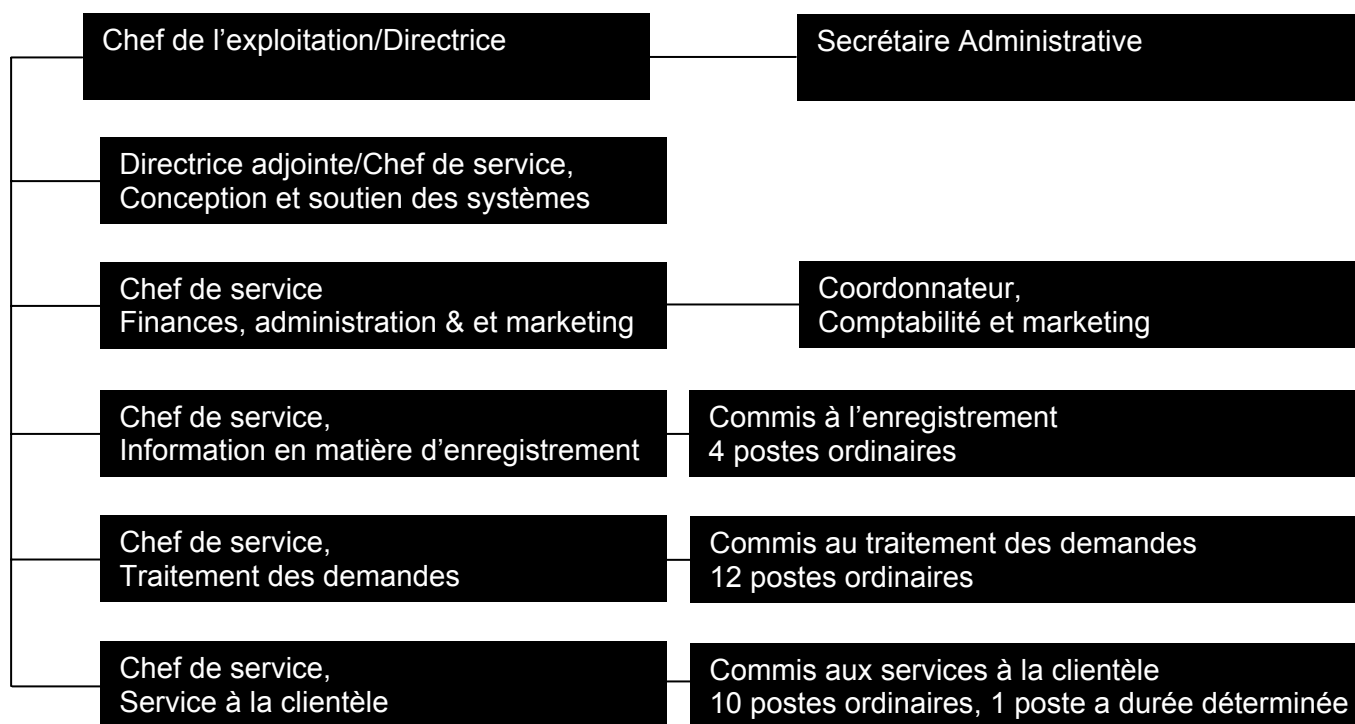
- la chef de l'exploitation,
- la directrice adjointe et chef de service – Conception et soutien des systèmes,
- le chef de service – Finances, administration et marketing,
- le chef de service – Service à la clientèle,
- la chef de service – Systèmes d'information en matière d'enregistrement
- la chef de service – Traitement des demandes

La chef de l'exploitation (aussi appelée « la directrice », conformément à la loi) relève du sous-ministre adjoint de la Division de la consommation et des corporations du ministère des Finances. À l'heure actuelle, le Bureau compte trente-quatre postes ordinaires et un poste à durée déterminée. Les responsables ont le droit d'embaucher des employés supplémentaires pour une durée déterminée si nécessaire.

La commission consultative du Bureau donne son avis sur la structure, les pratiques utilisées, les finances et le rendement en examinant les plans d'activités, les rapports trimestriels et les rapports annuels. Les membres sont nommés par le ministre des Finances et la Commission est présidée par le sous-ministre adjoint de la Division de la consommation et des corporations du ministère des Finances.

Le Bureau a étudié ses effectifs et est en train d'effectuer un examen organisationnel afin de vérifier qu'il a bien le personnel nécessaire pour ses besoins opérationnels et pour tous les grands projets à venir.

ORGANIGRAMME



VISION

La vision du Bureau est de poursuivre l'excellence en offrant des services de gestion des données de l'état civil d'une façon novatrice et qui réponde aux besoins.

MISSION

Le Bureau de l'état civil a pour mission d'effectuer l'enregistrement des événements démographiques en temps opportun et avec précision en vue de la planification des services de santé et de la recherche, et de fournir aux membres du public des services courtois, rapides et rentables en matière d'état civil, d'une manière qui réponde avec efficacité à toutes les exigences juridiques et conditions réglementaires.

MANDAT

Afin de pouvoir remplir cette mission, le Bureau de l'état civil a comme mandat de tenir le registre provincial des naissances, des mariages, des décès et des mortinaissances, de délivrer des certificats et des copies certifiées d'enregistrements d'événements démographiques, et de fournir des rapports statistiques et autres, ainsi que d'autres services connexes conformément à la *Loi sur les statistiques de l'état civil*.

Le Bureau immatricule les membres du clergé et nomme les commissaires qui ont le pouvoir de célébrer les mariages; il immatricule les personnes chargées de délivrer les licences de mariage, délivre les licences de mariage et reconnaît les confessions religieuses conformément à la *Loi sur le mariage*. Il enregistre les changements de nom officiels et effectue les recherches relatives à ces changements conformément à la *Loi sur le changement de nom*. Il traite les demandes d'ordonnances autorisant l'exhumation en vertu de la *Loi sur la santé publique*. Il enregistre les adoptions, réenregistre les naissances et modifie les dossiers en application de la *Loi sur l'adoption*. Il modifie les renseignements sur la filiation dans les registres de naissance en vertu de la *Loi sur l'obligation alimentaire*.

PRODUITS ET SERVICES

CLIENTS DU BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL

Le grand public est le principal consommateur des services du Bureau. Statistique Canada est un grand utilisateur des renseignements de l'état civil, tant sous forme de dossiers que sous forme de fichiers de données. Les tribunaux, les institutions financières, les établissements de santé, la police et les médecins font des demandes de services, de même que de nombreux ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que toutes les autorités responsables de l'état civil dans les autres provinces et territoires.

SERVICES DU BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL

Le Bureau tient à jour la base de données sur tous les événements démographiques. Ces données statistiques sont mises à la disposition des chercheurs d'une manière conforme aux normes et critères établis par diverses lois et par la Division des statistiques sur la santé de Statistique Canada.

Le bureau délivre les certificats suivants :

- certificats de naissance en polymère (un seul format);
- certificats petit format pour les changements de nom;
- certificats grand format pour les mariages, décès et changements de nom;
- certificats ou copies certifiées d'enregistrement de naissance, mortinaissance, mariage et décès qui sont exigés ou peuvent être nécessaires devant les tribunaux et ailleurs pour prouver certains faits pertinents en cas, par exemple, de demande de règlement d'assurance-vie ou de pension alimentaire pour enfant, d'établissement de liens de filiation, ou de règlement de litiges relatifs aux pensions et successions;
- certificats commémoratifs de naissance et de mariage destinés uniquement à être encadrés et ne devant pas servir de documents d'identité officiels.

Le Bureau apporte les modifications voulues aux dossiers en cas de correction, d'adoption et de changement de nom. Il délivre les licences de mariage et fournit le cadre administratif nécessaire pour la nomination des membres du clergé et des commissaires autorisés à célébrer le mariage. Il délivre les permis d'inhumation et les permis de réinhumation et obtient les ordonnances autorisant l'exhumation. Le Bureau effectue des recherches dans les dossiers, notamment des recherches généalogiques, et délivre des attestations de recherche et des copies d'enregistrement.

ACCÈS AUX SERVICES

On peut se procurer des formulaires de demande de certificat au siège du Bureau de l'état civil. D'autres bureaux gouvernementaux, tels que les bureaux d'enregistrement des titres fonciers et les centres de services bilingues à St-Boniface, Notre-Dame-de-Lourdes et St-Pierre, distribuent également nos formulaires de demande. De plus, on peut télécharger ces formulaires sur le site Web bilingue du Bureau (www.gov.mb.ca/cca/vital), de même qu'en s'adressant au Bureau par télécopieur ou courrier ordinaire. On trouvera sur le site Web des renseignements sur les formulaires et les frais.

GARANTIE D'EXCELLENCE DE SERVICES ET DE PRODUITS

Le Bureau est déterminé à demeurer compétitif, par rapport aux autorités homologues du reste du pays, sur le plan des frais de services, des délais, de la diversité des produits offerts, de la satisfaction de la clientèle et de l'efficacité opérationnelle. On trouvera dans le présent rapport annuel de plus amples renseignements sur le rendement du Bureau.

CONSEIL FÉDÉRAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL SUR L'IDENTITÉ AU CANADA

Le gouvernement fédéral a invité tous les gouvernements provinciaux et territoriaux à former un comité chargé de préparer un cadre stratégique pour la gestion de l'identité au Canada. Le mandat du Conseil consiste à permettre à la population canadienne d'avoir accès à un système d'identification sécuritaire et vérifiable.

Le Conseil sur l'identité a établi une politique selon laquelle l'identité des citoyens sera fondée sur des documents de base fiables (certificats de naissance et documents d'immigration). Ceci ayant été accepté par tous les ordres de gouvernement, les provinces et les territoires devront collaborer étroitement pour faire en sorte que le système intégré ne présente aucune vulnérabilité.

Les consultations avec les organismes provinciaux ont commencé.

NAS DÉLIVRÉ À LA NAISSANCE

Service Canada (SC) et le Bureau sont en pourparlers en vue d'établir un processus et une interface pour répondre aux besoins de Service Canada dans plusieurs domaines.

Tout d'abord, SC souhaite que le Manitoba donne aux nouveaux parents la possibilité de demander un NAS pour leur nouveau-né au moment de l'enregistrement de la naissance. Le Bureau a reçu l'autorisation de poursuivre les discussions à ce sujet.

En deuxième lieu, SC a besoin des données historiques et de l'information en temps réelle sur les décès au Manitoba, afin de réduire les versements excédentaires des régimes d'indemnisation financés par le gouvernement et de fournir à la population canadienne des données exactes.

À l'occasion du discours du Trône de l'automne dernier, le gouvernement provincial a annoncé qu'il s'engageait à donner aux résidents du Manitoba la possibilité de demander un NAS à la naissance d'un enfant, ce qui a donné un élan supplémentaire à cette initiative.

Le Bureau et SC sont en pourparlers au sujet du financement de ce nouveau projet, de la procédure à suivre et des frais potentiels à fixer. Lorsqu'une entente préliminaire aura été conclue, le Bureau demandera l'approbation du gouvernement provincial.

ENTENTES DE PARTAGE DES DONNÉES

Le Bureau est en train de revoir les modalités de ses ententes actuelles de partage des données et d'analyser les lois et les règlements qui le régissent, en vue d'établir des protocoles d'entente solides et fiables et des règlements viables.

DEMANDES EN LIGNE

À l'occasion du discours du Trône de l'automne dernier, le gouvernement a annoncé qu'il allait permettre à la population manitobaine de faire des demandes d'actes d'état civil en ligne. En conséquence, le Bureau a commencé à collaborer avec Sciences, Technologie, Énergie et Mines (STEM) Manitoba et la Direction du ministère qui est chargée de la technologie de l'information afin de faire une étude des besoins et une évaluation des ressources pour ce projet d'envergure. Le Bureau s'est engagé à mettre en œuvre le projet annoncé avec efficacité et de façon sûre.

PERMIS DE CONDUIRE AMÉLIORÉ

Le Bureau collabore avec Affaires intergouvernementales Manitoba, Infrastructure et Transports Manitoba, Justice Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba afin d'effectuer la vérification des certificats de naissance fournis par les demandeurs de permis de conduire améliorés.

VÉRIFICATION ÉLECTRONIQUE DE L'INFORMATION

Les bureaux de l'état civil provinciaux et territoriaux, de même que le gouvernement fédéral ont la responsabilité commune de protéger l'intégrité des documents et d'empêcher la contrefaçon, la falsification et l'utilisation frauduleuse de ces documents. Reconnaissant l'importance des certificats de naissance en tant que documents de base, le Conseil de la statistique de l'état civil du Canada a proposé d'adopter une méthode d'authentification électronique de ces certificats. Le projet initial s'appelait « Système national d'acheminement (SNA) » et devait permettre de créer un réseau de communication pour la transmission de données vers les bureaux de l'état civil et en provenance de ceux-ci. Le projet est achevé et a été mis en œuvre en mode pilote en Colombie-Britannique et en Alberta.

Le Manitoba a reçu des fonds du gouvernement fédéral et ses experts en informatique sont en train de créer l'interface nécessaire pour le SNA. Le Bureau a acheté de nouveaux serveurs afin de faciliter l'accès à l'information et a mis le nouveau système à l'essai au cours du dernier trimestre de l'exercice 2007-2008. Les dépenses totales engagées pour ce projet s'élèvent à 401 000 \$, somme qui a été accordée par le gouvernement fédéral.

NOUVEAUX CERTIFICATS DE NAISSANCE

Récemment, les faussaires sont parvenus à produire des certificats de naissance qui semblaient authentiques. En réponse à cette situation, le Conseil de la statistique de l'état civil du Canada a formé un comité chargé de concevoir un nouveau certificat haute sécurité et de faire un appel d'offres à l'échelle nationale en vue d'accorder le contrat nécessaire pour la création de ce document.

Le comité a reçu le modèle du document et accordé le contrat à une compagnie privée. Le Bureau de l'état civil a lancé le nouveau certificat de naissance au Manitoba le 21 janvier 2008.

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ DU CONSEIL DE LA STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL DU CANADA

Le comité de la sécurité du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada a fait un rapport sur le système de l'état civil au Canada, en mettant en évidence les risques qui existent et qui menacent l'efficacité et la sécurité de ce système d'enregistrement des données. Le comité recommande que l'on instaure un ensemble de normes pour les programmes et les services de l'état civil, ce qui permettrait de régir les besoins opérationnels communs des organismes qui gèrent les données de l'état civil.

Le comité n'ayant pas encore terminé la première ébauche du rapport sur les décisions prises en ce qui concerne les normes, le Manitoba n'a pas encore pu analyser les conséquences de ces décisions sur le fonctionnement de son Bureau de l'état civil.

PENSIONNATS ET SANATORIUMS

Le Bureau a collaboré avec divers groupes ad hoc en vue d'établir des méthodes pour trouver les tombes de personnes décédées alors qu'elles vivaient dans des pensionnats ou des sanatoriums.

DÉLAIS

Étant donné le nombre très élevé de demandes et l'intensification des formalités de vérification, cela fait plus de deux ans que le Bureau n'a pas pu respecter les délais établis. En janvier 2008, le Bureau a pris des mesures pour rationaliser la procédure, en embauchant de nouveaux employés pour doter des postes vacants depuis longtemps et en demandant à ses employés de faire des heures supplémentaires afin de réduire les longues périodes d'attente. Au 31 mars, les délais de traitement étaient passés de 47 jours ouvrables à 25 et le Bureau entend les réduire encore d'ici le 30 juin 2008. À présent, il n'y a presque plus de plaintes et il est évident que le personnel tire de la satisfaction de l'amélioration du service à la clientèle.

LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC (PROTECTION DES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES)

Toute divulgation d'acte répréhensible reçue par le Bureau de l'état civil conformément à la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* sera signalée dans le rapport annuel de Finances Manitoba. Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter au rapport annuel de Finances Manitoba pour l'exercice 2007-2008.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Bureau a mis en œuvre, avec Infrastructure et Transports Manitoba, un programme de recyclage qui permet de n'envoyer que les déchets irrécupérables aux décharges publiques. Le Bureau passe régulièrement en revue les produits de bureau pour s'assurer que les possibilités de recyclage sont maximisées et que les produits « verts » sont préférés.

SERVICES FOURNIS AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008

SERVICES ET ENREGISTREMENTS

Le tableau ci-dessous indique les chiffres réels et les prévisions en ce qui concerne les services et les enregistrements pour l'exercice 2007-2008, ainsi que les chiffres comparatifs des deux exercices précédents.

	2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
ACTIVITÉS	Réel	Budget	Réel	Réel
SERVICES				
Certificats de naissance	54 563	48 000	56 897	50 941
Certificats de mariage	10 505	8 200	10 102	9 841
Certificats de décès	7 338	8 000	7 219	7 343
Copies certifiées	6 714	10 500	5 889	6 026
Recherches	4 473	1 000	4 460	4 313
Corrections	1 001	1 000	993	913
Enregistrements d'adoptions	209	400	228	294
Enregistrements reportes	106	50	24	14
Permis de mariage	638	1 000	786	742
Changement de nom	864	1 000	878	930
Sans frais - Gouv. fed. et prov.	489	300	322	308
Victimes d'actes criminels	643	700	623	609
Service accéléré	25 675	13 000	22 548	17 602
Certificats commémoratifs	950	1 000	598	574
TOTAL SERVICES	114 168	94 150	111 567	100 450
ENREGISTREMENTS				
Naissances	15 546	14 300	14 493	14 675
Mariages	2 685	7 800	4 716	6 459
Décès	10 270	9 600	8 690	9 720
Mortinaissances	118	100	115	117
TOTAL ENREGISTREMENTS	28 619	31 800	28 014	30 971
TOTAL ACTIVITÉS	142 787	125 950	139 581	131 421

COMPARAISON DES DROITS PROVINCIAUX

FRAIS DU BUREAU PROVINCIAL DE L'ÉTAT CIVIL - EN VIGUEUR LE 1er JANVIER 2008													
SERVICE	AB	CB	MB	NB	TN	NU	TNO	NÉ	ON	IPÉ	QC	SK	YU
NAISSANCE													
Petit	20	27	25	20♣	20	10	10	28,84	25♣	25	15	25	10
Grand	20	27	(1)	25	20	10	10	34,85	(1)	35	15	25	10
Copie certifiée	20	50	25	(1)	20	10	20	34,85	35♦	(1)	(1)	50	10
MARIAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petit	20	27	(1)	20	(1)	10	10	28,3	(1)	25	(1)	25	10
Grand	20	27	25	25	20	10	10	(1)	15	35	15	25	10
Copie certifiée	20	50	25	25	20	10	20	34,2	22	(1)	(1)	50	10
DÉCÈS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand	20	27	25	25	(3)-20	10	10	28,3	15	30	15	25	10
Copie certifiée	20	50	25	(1)	(3)-20	10	20	34,2	22	(1)	(1)	50	10
SERVICE 24 HEURES (TOUT COMPRIS)	≡	60	60	20-25(5)	20	10	10	29-35	55-65	50-60	(1)	55	10(5)
RECHERCHE GÉNÉALOGIQUE	20	50	12/25 ♥	15	25	(1)	(1)	16,3	15	10	(1)	25	1£
ANNÉES RECHERCHÉES	3	Ttes	Ttes	3	3	(1)	(1)	3	5	3	(1)	3	Ttes
Lettre: libre de se marier	(1)	(1)	25	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	15	(1)	(1)	(1)	(1)
Certificats commémoratifs	(1)	50	25	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Certificats de sécurité	(1)	(1)	25	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Certificats commémoratifs et de sécurité	(1)	(1)	20	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
MODIFICATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Correction	20	27	25	20	(3)	10	20	21,76	22-37	25	(3)	20	10
Enregistrement reporté	20	(3)	25	20	(3)	10	20	21,76	50	10	50-100	20	10
Autres	20	27	25	20	(3)	10	20	21,76	(1)	25	(3)	(3)	10
BULLETIN DE MARIAGE	40	100	100	(3)	50	25	50	115,91	75	100	(1)	(2)	20
CÉRÉMONIE CIVILE	(2)	80,25	50 ▮	50	▲	25	75	84,37	75	(2)	(2)	(2)	(2)
CHANGEMENT DE NOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Complet	120	137•	125	125	36,4	(2)	125	144,7	137	100	125	135,7	50
Prénom	Comp.	Comp.	Comp.	100	25	(2)	Comp.	(1)	Comp.	100	Comp.	Comp.	Comp.
Nom de famille	Comp.	Comp.	24,7	125	36,4	(2)	Comp.	(1)	(1)	100	Comp.	Comp.	Comp.
Autres membres de la famille	Comp.	27	50	50	25	(2)	50	21,35	22	100	25J	3,7■	17,5
CERTIFICAT DE CHANGEMENT DE NOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Copie	20	27	25	15	25	(1)	(1)	16,3	15	(3)	10	25	10
Recherche	20	50	Comp.	Comp.	Comp.	(1)	(1)	5,45	15	10	(1)	(1)	Comp.
Années recherchées	Ttes	Ttes	Ttes	1988+	3	(1)	(1)	3	5	3	(1)	(1)	1988
UNION DE FAIT	(1)	(1)	125	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	25	(1)

LÉGENDE:

Comp. = Ce service est compris dans les droits

- (1) = Non offert
- (2) = Service fourni par un autre ministère
- (3) = Aucun droit exigé
- (4) = Frais de messagerie non compris
- (5) = Frais de messagerie uniquement

AB

≡ Temps de traitement : 2-3 jours ouvrables
- Demandes acceptées par les agents. Les droits demandés par ceux-ci sont de 8 à 20 \$ pour les résidents de l'AB. Des droits supplémentaires s'appliquent aux paiements par carte de crédit, à la délivrance immédiate de documents et aux demandes relatives aux registres provinciaux.

BC

• Aux droits demandés pour un changement de nom s'ajoute une somme de 25 \$ payable à l'O Resp. de la Direction des finances de la GRC pour une vérification de casier judiciaire, plus les droits exigés par le détachement ou le service de Police pour les empreintes digitales.

-Ajouter 5,95 \$ pour l'utilisation d'une carte de crédit

MB

♥ 12 \$ pour les documents commandés à partir du site.
▮ Plus les frais de déplacement

NB

♣ Gratuit pour les nouveaux-nés
-Les droits comprennent le coût de la publication.

NL

▲ Les droits sont variables
-Service fourni sans rendez-vous nécessaire

ON

♣ Les droits sont de 25 \$ pour le premier certificat et de 35 \$ pour un remplacement

♦ Les droits sont de 35 \$ pour la première copie certifiée et de 45 \$ pour un remplacement

-En vertu de la *Loi sur le mariage*, les droits demandés par le BRG pour les licences de mariages et les mariages civils sont de 75 \$. En vertu de la *Loi sur les municipalités*, ces dernières peuvent demander un droit supplémentaire pour l'administration.

PQ

J Pour un enfant mineur
€ 20 \$ pour une recherche initiale portant sur 5 ans et 4 \$ pour chaque année supplémentaire

SK

■ Droits de publication dans la Gazette pour chaque personne supplémentaire

YT

£ 1 \$ par an, jusqu'à un maximum de 20 \$

MESURE DU RENDEMENT POUR L'EXERCICE 2007-2008

MESURE DU RENDEMENT

Afin de suivre, d'évaluer et de mesurer le plus efficacement possible le rendement du Bureau par rapport à ses objectifs, le personnel a défini deux catégories précises d'objectifs à atteindre.

I. OBJECTIFS DE RENDEMENT POUR LES ACTIVITÉS INTERNES

Les objectifs de rendement pour les activités internes concernent des activités qui appuient au moins un facteur de réussite déterminant que le Bureau doit viser pour faire en sorte de fonctionner avec un maximum d'efficacité. Ces mesures du rendement relient les résultats du programme aux activités du Bureau et comprennent :

LA GESTION

Faire en sorte d'obtenir la confiance des intervenants

LES FINANCES

Effectuer des opérations viables sur le plan financier et selon les meilleures pratiques commerciales

LES COMMUNICATIONS

Communiquer efficacement avec les employés, les clients et tous les intervenants

LES RESSOURCES HUMAINES

Suivre les meilleures pratiques d'emploi en vigueur dans le secteur privé et le secteur public, avec la participation du personnel

LES OPÉRATIONS

Améliorer sans cesse la qualité et la souplesse du service

II. OBJECTIFS DE RENDEMENT POUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Les objectifs de rendement pour le service à la clientèle ont été élaborés en faisant le suivi des objectifs actuels (objectifs de fonctionnement interne) et en les comparant aux données de référence établies (délais d'exécution standard). Les résultats des activités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 sont illustrés sur la page suivante.

OBJECTIFS POUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE: RÉSULTATS

OBJECTIFS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE - UNITÉ DU TRAITEMENT DES DEMANDES					
		ANNÉE COMPLÈTE (EN MILLIERS DE \$)		MARS 2008 CDA (EN MILLIERS DE \$)	
MESURES	FONCTION/OBJECTIF	RÉFÉRENCE 2006/2007	BUDGET 2007/2008	RÉEL 2007/2008	BUDGET 2007/2008
MESURE DE L'INTRANT	Délivrer des certificats et des copies certifiées après avoir trouvé et vérifié les événements enregistrés; responsable des communications avec le client par courrier, télécopieur et courriel.	13,5AP	13,5AP	13,5AP	13,5AP
		516\$	662\$	651\$	662\$
MESURE DE L'EXTRANT	Nombre de transactions par année.	108 705	90 700	113 680	90 700
MESURE DE L'ACTIVITÉ	Nombre de jours pour la livraison.	12,3	15,0	25,0	15,0
MESURE DU RÉSULTAT	Pourcentage de respect des délais prévus.	70%	80%	10%	80%

OBJECTIFS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE - UNITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE					
		ANNÉE COMPLÈTE (EN MILLIERS DE \$)		MARS 2008 CDA (EN MILLIERS DE \$)	
MESURES	FONCTION/OBJECTIF	RÉFÉRENCE 2006/2007	BUDGET 2007/2008	RÉEL 2007/2008	BUDGET 2007/2008
MESURE DE L'INTRANT	Enregistrer toutes les données d'état civil au Manitoba, microfilmer tous les enregistrements et fournir rapidement aux utilisateurs des données des rapports précis sur les événements démographiques.	10,5AP	10,5AP	10,5AP	10,5AP
		381\$	505\$	537\$	505\$
MESURE DE L'EXTRANT	Nombre de transactions par année.	2 909	3 450	3 078	3 450
MESURE DE L'ACTIVITÉ	Nombre de jours pour la livraison.	7,1	10,0	13,0	10,0
MESURE DU RÉSULTAT	Pourcentage de respect des délais prévus.	84%	90%	58%	60%

OBJECTIFS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE - UNITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE					
		ANNÉE COMPLÈTE (EN MILLIERS DE \$)		MARS 2008 CDA (EN MILLIERS DE \$)	
MESURES	FONCTION/OBJECTIF	RÉFÉRENCE 2006/2007	BUDGET 2007/2008	RÉEL 2007/2008	BUDGET 2007/2008
MESURE DE L'INTRANT	Traiter les corrections, changements de nom, adoptions, enregistrements différés et exhumations, délivrer les licences de mariage, tenir à jour des registres relatifs au clergé, aux commissaires aux mariages et aux personnes chargées de la délivrance de licences, s'occuper des demandes des clients par téléphone.	5,0AP	5,0AP	5,0AP	5,0AP
		250\$	263\$	289\$	263\$
MESURE DE L'EXTRANT	Nombre de transactions par année.	30 971	31 000	30 015	31 000
MESURE DE L'ACTIVITÉ	Nombre de jours pour la livraison.	5,4	7,0	10,0	7,0
MESURE DU RÉSULTAT	Pourcentage de respect des délais prévus.	85%	80%	12%	80%

Remarque : AP= année-personne

STATISTIQUES CHOISIES POUR L'ANNÉE CIVILE 2007

TAUX DE NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS ET MORTINAISSANCES PAR 1 000 HABITANTS (1998-2007)

Année	Naissances			Mariages			Décès			Mortinaissances	
	Nombre	Taux selon la population de Santé Manitoba	Taux selon la population de Statistique Canada	Nombre	Taux selon la population de Santé Manitoba	Taux selon la population de Statistique Canada	Nombre	Taux selon la population de Santé Manitoba	Taux selon la population de Statistique Canada	Nombre	Taux par 1 000 naissances vivantes
2007	15 697	13,2	13,2	5 785	4,9	4,9	9 984	8,4	8,4	119	7,6
2006	15 005	12,7	12,7	5 776	4,9	4,9	9 803	8,3	8,3	123	8,2
2005	14 582	12,4	12,4	5 728	4,9	4,9	9 903	8,4	8,4	120	8,2
2004	14 292	12,2	12,2	5 695	4,9	4,9	9 927	8,5	8,5	120	8,4
2003	14 399	12,4	12,4	5 660	4,9	4,9	9 925	8,6	8,5	126	8,8
2002	14 332	12,4	12,4	5 906	5,1	5,1	9 881	8,5	8,6	113	7,9
2001	14 465	12,5	12,5	5 968	5,2	5,2	9 747	8,5	8,5	119	8,2
2000	14 615	12,7	12,7	6 473	5,6	5,6	9 919	8,6	8,6	139	9,5
1999	14 763	12,9	12,9	6 627	5,8	5,8	9 909	8,7	8,7	123	8,3
1998	14 877	13,0	13,1	6 436	5,6	5,7	9 838	8,6	8,7	124	8,3

Le taux est le nombre de décès foetaux après 20 semaines de gestation ou plus ou pesant 500 grammes ou plus, par 1 000 naissances vivantes.

DÉCÈS AU MANITOBA PAR ÂGE ET SEXE (2007) ET PAR ÂGE ET TOTAL (2005-2007)

Âge	2007			2006	2005
	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Moins d'un an	66	51	117	92	102
1-4 ans	10	10	20	20	18
5-14 ans	22	18	40	24	39
15-24 ans	76	36	112	129	125
25-44 ans	266	138	404	374	390
45-64 ans	942	642	1 584	1 524	1 464 [△]
65-79 ans	1 591	1 140	2 731	2 683	2 887
80 ans et plus	2 051	2 925	4 976	4 957	4 878
Total	5 024	4 960	9 984	9 803	8 439

△ En 2005, le sexe n'était pas connu pour l'un mort de l'âge 45 – 64.

CERTAINES CAUSES SOUS-JACENTES DE DÉCÈS AU MANITOBA AVEC LE TAUX PAR 100 000 HABITANTS (2007)

Causes de décès	2007		
	Nombre	Taux selon la population de Santé Manitoba	Taux selon la population de Statistique Canada
Maladies du cœur (I00-I09, I11, I13, I20-I25, I26-I51)	2 218	187	186,9
Cancer (C00-C97)	2 687	226,5	226,4
Maladies cérébrovasculaires (I60-I69)	627	52,8	52,8
Accidents (V01-X59, Y85-Y86)	487	41	41
Pneumonie (J12-J18)	232	19,6	19,6
Suicide (X60-X84, Y890)	123	10,4	10,4
Diabète (E10-E14)	385	32,5	32,4

- Les codes entre parenthèses renvoient à la Classification internationale des maladies, version 10 (ICD-10).

TAUX DE DÉCÈS D'ENFANTS DE MOINS D'UN AN AU MANITOBA (1998-2007)

Année	Mortinaissance [∂]	Périnatale [∏]	Néonatale [∫]	Post-néonatale ^Ω	Nourrisson ^Θ
2007	7,6	11,9	5,2	2,3	7,5
2006	8,2	12,0	4,5	1,7	6,1
2005	8,2	12,3	4,9	2,1	7,0
2004	8,4	13,0	5,5	2,1	7,6
2003	8,8	13,7	6,0	2,0	8,0
2002	7,9	11,6	4,5	2,7	7,2
2001	8,2	11,4	4,4	2,6	7,1
2000	9,5	12,9	4,3	2,4	6,7
1999	8,3	13,5	5,0	2,4	8,4
1998	8,3	8,3	4,9	2,6	6,9

[∂] Mortinaissance: un enfant vingt semaines ou plus de gestation ou pesant 500 grammes ou plus. Leurs taux sont par 1 000 naissances vivantes.

[∏] Périnatale: un enfant âgé entre la vingtième semaine de gestation et le vingt-huitième jour de vie. Leurs taux sont par 1 000 naissances.

[∫] Néonatale: un nouveau-né. Leurs sont par 1 000 naissances vivantes.

^Ω Post-néonatale: un enfant âgé entre le trentième jour de vie et le début de petite enfance. Leurs taux sont par 1 000 naissances vivantes.

^Θ Les taux nourrisson sont par 1 000 naissances vivantes.

DÉCÈS DE NOURRISSONS AU MANITOBA PAR RÉGION DE RÉSIDENCE (2007)

2007			
Régions	Décès de nourrissons	Naissances	Taux par 1 000 naissances
Assiniboine	4	808	5,0
Brandon	1	654	1,5
Burntwood	12	1 105	10,9
Central	10	1 560	6,4
Churchill	0	5	0,0
Interlake	6	847	7,1
Norman	9	753	12,0
North Eastman	2	536	3,7
Parkland	5	414	12,4
South Eastman	8	917	8,7
Winnipeg	52	7 557	6,9
Résidents du Manitoba	109	15 156	7,2
Non résidents	8	538	14,9
Total	117	15 697	7,5

▭ Comprend trois décès de nourrisson dont la région de santé était inconnue.

DÉCÈS D'ENFANTS DE MOINS D'UN AN SELON L'ÂGE ET LA CAUSE DU DÉCÈS AU MANITOBA (2007)

2007				
Cause du décès	< 7 jours	7-28 jours	28 jours - 1 an	Total
Anomalies congénitales (Q00-Q99)	21	3	6	30
Détresse respiratoire du nouveau-né (P22)	1	1	0	2
Autres pathologies respiratoires survenues durant la période périnatale (P23-P28)	0	1	0	1
Immaturité (P07)	13	0	0	13
Lésion à la naissance (P10-P15)	0	0	0	0
Nouveau-né touché par des complications du placenta, cordon et membranes (P02)	4	0	0	4
Syndrome de mort subite du nourrisson (R95)	0	2	5	7
Pneumonie (J12-J18)	0	0	3	3
Accidents (V01-X59, Y85-Y86)	0	0	3	3
Autres causes	30	5	19	54
Total	69	12	36	117

- Les codes entre parenthèses renvoient à la Classification internationale des maladies, version 10 (ICD-10).

DÉCÈS ET TAUX DE MORTALITÉ ATTRIBUABLES AUX ACCIDENTS VÉHICULES AUTOMOBILES, CHUTES ACCIDENTELLES ET AUTRES CAUSES AU MANITOBA (1998-2007)

Année	Accidents de véhicules automobiles		Chutes accidentelles		Autres accidents		Total accidents	
	Décès	Taux de décès par 100 000 habitants selon la population de Santé Manitoba	Décès	Taux de décès par 100 000 habitants selon la population de Santé Manitoba	Décès	Taux de décès par 100 000 habitants selon la population de Santé Manitoba	Décès	Taux de décès par 100 000 habitants selon la population de Santé Manitoba
2007	123	10,4	152	12,8	212	17,9	487	41,0
2006	142	12,0	165	14,0	168	14,3	475	40,3
2005	117	10,0	143	12,2	176	15,0	436	37,1
2004	108	9,2	125	10,7	218	18,6	451	38,6
2003	103	8,9	110	9,5	179	15,4	392	33,8
2002	114	9,9	119	10,3	171	14,8	404	34,9
2001	108	9,4	118	10,2	229	19,9	455	39,5
2000	127	11,0	90	7,8	218	19,0	435	37,8
1999	125	10,9	151	13,2	179	15,7	455	39,8
1998	142	12,4	135	11,0	146	12,8	423	37,0

ENTERREMENTS ET CRÉMATIONS AU MANITOBA (1998-2007)

Année	Enterrements		Crémations		Autre*		Total décès	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2007	4 383	44%	5 424	54%	175	2%	9 982	100%
2006	4 399	45%	5 222	53%	182	2%	9 803	100%
2005	4 393	44%	5 413	55%	97	1%	9 903	100%
2004	4 630	47%	5 160	52%	137	1%	9 927	100%
2003	4 826	49%	5 000	50%	99	1%	9 925	100%
2002	4 959	50%	4 817	49%	106	1%	9 882	100%
2001	4 921	50%	4 770	49%	58	1%	9 749	100%
2000	5 146	52%	4 705	47%	69	1%	9 920	100%
1999	5 345	54%	4 486	45%	78	1%	9 909	100%
1998	5 398	55%	4 351	44%	90	1%	9 839	100%

* Inclut l'inhumation dans un mausolée ou une crypte, les dons pour recherche médicale, les dépouilles mortelles expédiées dans d'autres provinces ou pays.

MARIAGES PAR TYPES D'OFFICIAIRE AU MANITOBA (1998-2007)

Année	Clergé		Commissaire au mariage		Cour du Banc de la Reine		Total mariages	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2007	2 895	50%	2 884	50%	6	0%	5 785	100%
2006	3 141	54%	2 623	45%	12	0%	5 776	100%
2005	3 127	55%	2 585	45%	16	0%	5 728	100%
2004	3 228	57%	2 425	43%	42	1%	5 695	100%
2003	3 294	58%	2 289	40%	76	1%	5 659	100%
2002	3 428	58%	2 370	40%	110	2%	5 908	100%
2001	3 547	59%	2 260	38%	170	3%	5 977	100%
2000	3 927	61%	2 343	36%	204	3%	6 474	100%
1999	4 205	63%	2 262	34%	160	2%	6 627	100%
1998	4 206	65%	1 944	30%	289	4%	6 439	100%

ENREGISTREMENTS DES UNIONS DE FAIT (2004-2007)

	2007	2006	2005	2004 ζ	Total
Nombre	33	20	9	4	66

ζ En 2004, législation s'est passée permettant l'enregistrement des unions de fait.

NAISSANCES TOTALES (1998-2007)

Année	Total garçons		Total filles		Total naissances	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2007	8 039	51%	7 658	49%	15 697	100%
2006 ψ	7 653	51%	7 351	49%	15 004	100%
2005	7 391	51%	7 191	49%	14 582	100%
2004	7 360	51%	6 932	49%	14 292	100%
2003	7 373	51%	7 026	49%	14 399	100%
2002	7 455	52%	6 882	48%	14 337	100%
2001	7 345	51%	7 124	49%	14 469	100%
2000	7 500	51%	7 120	49%	14 620	100%
1999	7 649	52%	7 122	48%	14 771	100%
1998	7 669	52%	7 217	48%	14 886	100%

ψ Comprend une naissance de sexe inconnu.

LES DIX PRÉNOMS DE GARÇONS LES PLUS POPULAIRES AU MANITOBA (1998-2007)

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Nom du garçon	Nombre									
Ethan	122	104	113	127	119	117	105	88		
Noah	90	75	70	77	66	73				
Logan	78	81	65	77	64		76			
Matthew	71	78	97	103	86	95	112	147	135	140
Alexander	69	70	66	65						
Joshua	68	81	93	93	107	130	117	108	124	126
Benjamin	62									
Liam	62	60	59							
Nathan	62			64	65					
Jacob	60									
Owen		64								
Tyler		59		64	70	71	79	106	95	113
Aiden		57								
Carter			69							
Nicholas			59		69	80	92	95	95	120
Evan			59							
Dylan				65		74	81	76	84	88
Ryan				63	72	75	77		82	87
Michael					66			74	86	89
Austin						71			93	92
Riley						68		72		
Justin							88			87
Zachery							66	82	74	
Jordan								92	83	91

LES DIX PRÉNOMS DE FILLES LES PLUS POPULAIRES AU MANITOBA (1998-2007)

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Nom de la fille	Nombre									
Ava	89	55	49							
Emily	87	74	89	101	117	97	118	90	98	73
Madison	68	73	65	74	79	83	90	60	60	73
Hannah	66	64	52	68	76	76	58	67	66	
Emma	58	69	66	98	99	89	64		58	
Brooklyn	55									
Sarah	51	62	51	68	56	55	56	78	64	97
Abigail	51	54		52						
Olivia	50		52	43						
Brooke	45									
Chloé		47								
Isabella		45								
Hailey		44	56	43	49					
Ella			46							
Alexis			46		41					
Jessica				44	43	50	74		77	87
Paige				43						
Alyssa					55	54				62
Mackenzie					45		51	61		
Taylor						52	63	75	116	84
Ashley						51	60	50	63	69
Kayla						49				56
Samantha							49	56	66	72
Sydney								63		
Megan								53	56	
Nicole										77

RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008

SOMMAIRE DU BILAN FINANCIER D'ENSEMBLE

BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL					
SOMMAIRE FINANCIER 2007-2008					
(EN MILLIERS DE DOLLARS)					
	2007-2008	2007-2008	Écart	2006-2007	Écart
	Réel	Budget	Budget	Réel	L'année dernière
Revenus					
Chiffres d'affaires net	3 441\$	2 952\$	489\$	3 203\$	238\$
Recouvrement des coûts:					
ministères gouv.	197	82	115	129	68
Revenu en intérêts	56	20	36	26	30
Revenu total	3 694	3 054	640	3 358	336
Dépenses					
Salaires et avantages sociaux	1 866	1 796	(70)	1 708	(158)
Frais d'exploitation	1 009	969	(40)	933	(76)
Amortissement	210	144	(66)	171	(39)
Total des dépenses	3 085	2 909	(176)	2 812	(273)
Bénéfices nets de l'exercice	609	145	464	546	63
Bénéfices non repartis					
Au début d l'exercice	1 434	1434	0	1 068	366
Bénéfices nets de l'exercice	609	145	464	546	63
Transfert a la province	(280)	(280)	0	(180)	(100)
À la fin de l'exercice	1 763\$	1 299\$	464\$	1 434\$	329\$

ANALYSE DE L'ÉCART (EN MILLIERS DE DOLLARS)

RECETTES

Les recettes réelles ont dépassé de 640 \$, soit 21 %, les recettes prévues, principalement en raison de la persistance d'une forte demande de certificats de naissance et de services d'urgence.

DÉPENSES

Les dépenses réelles liées aux salaires et aux avantages sociaux ont dépassé de 70 \$, soit 4 % les dépenses prévues. L'écart résulte principalement (67 \$) des heures supplémentaires faites par le personnel durant l'exercice.

Les frais d'exploitation réels ont dépassé de 41 \$, soit 4 %, les frais prévus. Cet écart est principalement dû aux dépenses plus élevées engagées pour les employés à contrat et aux coûts de transport et d'impression plus élevés liés au lancement des nouveaux certificats.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux responsables du financement des organismes de services spéciaux

La direction du Bureau de l'état civil assume la responsabilité des états financiers ci-joints, lesquels ont été préparés en conformité des principes comptables généralement reconnus. De l'avis de la direction, les états financiers ont été réalisés en bonne et due forme, en tenant raisonnablement compte des faits connus et avérés et reflétant le jugement de la direction relativement à toutes les estimations nécessaires et toutes les autres données disponibles au 16 mai 2008.

La direction maintient des contrôles internes pour sauvegarder les actifs du Bureau de l'état civil. Ces contrôles offrent également une assurance raisonnable que les livres comptables et les dossiers d'où découlent les états financiers reflètent fidèlement toutes les transactions, et que toutes les politiques et procédures établies sont observées.

La responsabilité du vérificateur est d'exprimer une opinion indépendante sur la question de savoir si les états financiers du Bureau de l'état civil sont présentés comme il convient, en conformité des principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen opéré dans le cadre de la vérification et énonce l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,



Susan Boulter
Présidente-directrice générale



E.C. Norrington, CA
Gestionnaire, Finances
Administration et Marketing

Winnipeg (Manitoba)
Le 16 mai 2008

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007–2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DATÉ DU 11 MAI 2008
BILAN AU 31 MARS 2008
ÉTAT DES BÉNÉFICES
ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
ÉTAT DES LIQUIDITÉS
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
ANNEXE — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
ANNEXE — DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION DES
EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC